



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 octobre 2015

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	12	2

**OBJET : 08-2 - FETES DE FIN D'ANNEE  
2015 - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET  
DES CONGRES - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Le vendredi 23 octobre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/10/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR  
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI  
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE  
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD  
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET  
M. Bernard DELIQUAIRE à M. Eric DUPLAY  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER  
M. Marc GERIOS à M. Tanguy CORNEC  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Michel GASTALDI, Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3085 - M

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 26 OCT. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 26 OCT. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

08-2 - FETES DE FIN D'ANNEE 2015 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans le cadre des Fêtes de fin d'année, depuis l'an 2000, l'EPIC Office de Tourisme et des Congrès organise le traditionnel feu d'artifice du 1<sup>er</sup> janvier.

De manière à renforcer les animations de Juan-les-Pins, la Commune a souhaité que le programme de toute cette journée incombe à l'EPIC.

A ce titre, celui-ci organisera le concert viennois du 1<sup>er</sup> janvier 2016 en deux représentations, qui sont prévues à 11 heures et 16 heures.

L'EPIC prend à sa charge l'intégralité de la prestation à savoir la mise à disposition du grand auditorium pour les deux représentations et la générale, les frais techniques, le personnel, la communication ainsi que la billetterie.

Ces dépenses sont compensées par les recettes des deux représentations que l'EPIC perçoit.

L'EPIC refacture, par ailleurs, à la Commune le coût artistique de l'évènement à hauteur de 13 000 € HT.

La convention prendra effet à sa date de signature par les parties pour se terminer à l'issue de la manifestation soit le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe liant la Ville et l'EPIC Office de Tourisme à l'occasion du Concert Viennois du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2015 de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Fêtes fin année - Convention partenariat epic office tourisme et congrès - Autorisation signature -

---

**Date de transmission de l'acte :** 26/10/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 26/10/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM3095-15 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20151023-DCM3095-15-DE

---

**Date de décision :** 23/10/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture